



EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SÉANCE DU 30 JUIN 2026

DELIBÉRATION N° 2026-78

ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE OUVERT « ESSONNE NUMERIQUE »

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le 10/07/2026
ID : 091-219101912-20260710-2026_78B-DE

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

Convocation : 24 juin 2026

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 29

Nombre de présents : 26

Procurations : 2

Nombre de votants : 29

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Michaël DAMIATI, **Maire**,

Madame Annie FONTGARNAND, Monsieur Jean-Pierre DANILE, Madame Pascale LABBE, Monsieur Luis-Philippe DA COSTA, Madame Marie-Olwen ODOBERT, Monsieur Benoît LERICHE, Madame Vanessa MAZEAU, Monsieur Mickaël GUN, **Maires-Adjointes**

Madame Christel CASSATA, Monsieur Abdoulaye DIONE, Madame Amani FARHAT, Monsieur Mounir DEBBABI, Madame Valérie DEHERRE, Monsieur Antonio José VIANA ROCHA, Madame Madeleine PETIT, Monsieur Sesoo RAJA TETTARAVOU, Madame Chanel BIKOUMOU, Monsieur Gaëtan WISS, Monsieur Christophe CARRERE, Madame Céline REDON, Madame Natàlia SANTOS, Monsieur Ravi NAGALINGAM, Madame Florence LEPOUTRE, Monsieur Yvan CLAIRET, Monsieur Ludovic FIGERE, Madame Céline FLAMANT, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

1. Monsieur Guillaume BECK donne pouvoir à Madame Annie FONTGARNAND
2. Madame Odette POLONET donne pouvoir à Monsieur Sesoo Raja TETTARAVOU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Pascale LABBE

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune dispose actuellement d'un parc de vidéoprotection comprenant 46 caméras, réparties sur l'ensemble du territoire communal, dont 10 utilisant le réseau Hertzien.

Depuis plusieurs mois, nous avons constaté que l'utilisation optimale de ces caméras apparaît difficile dû à l'obsolescence de ce réseau.

Dans un contexte de modernisation du réseau, il paraît essentiel de procéder à l'installation de la fibre et au raccordement de ces caméras.

Ces services étant proposés par le Syndicat Mixte Ouvert « Essonne Numérique », il est proposé d'engager une adhésion à la **compétence « développement des usages et services numériques » du syndicat mixte ouvert Essonne Numérique**. Cette adhésion est gratuite.

À ce titre, le Syndicat exerce les missions suivantes :

- l'élaboration d'analyses prospectives quant à l'évolution des besoins en matière d'usages et de services numériques ;
- la coordination des acteurs du secteur, pour un déploiement cohérent et conforme aux conclusions du SDTAN, des usages et des services numériques, en particulier par la conclusion de partenariats avec ses membres, partenaires privés ou publics dont l'État ;
- la mise en œuvre d'actions d'animations prenant la forme d'ateliers et de groupes de travail, notamment de communautés d'innovateurs intéressés par des réflexions sur le développement de tout type d'usages et services numériques ;
- la mise en œuvre d'actions de mutualisation d'ingénierie de projets d'usages et services numériques.

En 1^{er} projet étudié, l'adhésion au Syndicat Mixte Ouvert Essonne Numérique permettrait la mise en place de la fibre pour 12 caméras actuellement en « hertzien », et ainsi de :

- Moderniser le réseau en passant du réseau Hertzien au réseau fibre.
- Bénéficier de l'expertise technique et juridique du syndicat.
- Obtenir une fiabilisation de la lecture des caméras à tout instant.
- Permettre la réutilisation optimale des caméras, actuellement inutilisables.

Hôtel de Ville - 35 avenue Jean Jaurès - 91560 Crosne - Tél : 01 69 49 64 00 - Fax : 01 69 83 83 83

Courriel : mairie@crosne.fr - site : crosne.fr - Facebook : [@Villedecrosne](https://www.facebook.com/Villedecrosne)

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions des articles L. 5721-1 et suivants, relatives aux syndicats mixtes ouverts,
VU l'article L.1425-2 du Code général des collectivités territoriales, relatif aux schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique,
VU les statuts du syndicat Mixte ouvert « Essonne Numérique » annexés à la présente,
VU l'article 9.1 des statuts « composition et fonctionnement », précisant que chaque adhérent désigne les délégués titulaires et suppléants,

CONSIDÉRANT que le premier projet étudié consiste à la nécessité de disposer, sur le territoire communal, d'un système de vidéoprotection opérationnelle et fiable,

CONSIDÉRANT l'obsolescence d'une partie du réseau « hertzien » actuel utilisé pour la vidéoprotection concernant 12 caméras,

CONSIDÉRANT la nécessité de moderniser le réseau de la fibre sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la proposition du Syndicat Mixte Ouvert Essonne Numérique de raccorder à ce réseau fibré 12 caméras de vidéoprotection de la commune de Crosne,

CONSIDÉRANT que les autres caméras de la commune ne présentent pas de dysfonctionnement,

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux du 22 juin 2026.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE les statuts du syndicat mixte ouvert Essonne Numérique annexés à la présente ;

APPROUVE la demande d'adhésion à la compétence facultative « développement des usages et services numériques » du syndicat Essonne Numérique ;

DIT que l'adhésion est gratuite mais qu'une contribution sera demandée pour chaque service souscrit par l'Adhérent à partir de tarifs définis dans un catalogue de services ;

DIT que l'adhésion est valable **pour une durée de 5 ans** à compter de la date mentionnée dans la délibération du comité syndical portant approbation de l'adhésion ;

DÉCIDE de transférer au syndicat mixte ouvert sa compétence « développement des usages et services numériques », ainsi que toute compétence nécessaire à la mise en œuvre des services à la carte choisis ;

DESIGNE Monsieur le Maire en tant que délégué **titulaire** et **M. LERICHE Benoît** en tant que délégué **suppléant** qui représentera la Commune de Crosne au sein du comité syndical d'Essonne Numérique ;

PRÉCISE que la 1^{ère} prestation étudiée de « raccordement à la fibre via le réseau Essonne numérique » pour 12 caméras est arrêtée au coût global prévisionnel de **46 192,20€ HT**. Ce montant comprend :

- 5 758,56 € /an pour le raccordement des mats/support, donc 28 792,80 € pour 5 ans (pas de TVA applicable).
- 599,88 € /an pour le raccordement du site accueillant le Centre de Supervision Urbain, donc 2 999,40 € pour 5 ans (pas de TVA applicable).
- 14 400€ HT d'infrastructure privées (la première année uniquement).

DIT que les dépenses sont inscrites au budget de la ville pour l'année 2026.

AUTORISE M. le Maire à faire toutes les démarches, ainsi que viser et signer tout acte et avenant afférent à l'adhésion et aux prestations offertes par Essonne numérique.

ADOPTÉE, à l'UNANIMITÉ

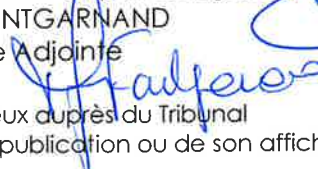
FAIT A CROSNE, EN MAIRIE, le 30 juin 2026

Signature
du Secrétaire de Séance
Mme Pascale LABBE



Pour extrait conforme.

Pour Le Maire et par délégation
Annie FONTGARNAND
1^{ère} Maire Adjointe



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles sous un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage